

# Conseil de la langue française

**Rapport  
annuel  
1988-1989**

# Conseil de la langue française

**Rapport  
annuel  
1988-1989**

Le contenu de cette publication  
a été rédigé par le Conseil  
de la langue française

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1279, boulevard Charest Ouest  
Québec (Québec)  
G1N 4K7

Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 1989  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN: 2-551-12240-6  
ISSN: 0229-9259

© Gouvernement du Québec 1989

Le Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application  
de la Charte de la langue française,

Claude Ryan

Québec, octobre 1989

Monsieur Claude Ryan  
Ministre responsable de l'application  
de la Charte de la langue française  
1035, rue De La Chevrotière  
Édifice G - 15<sup>e</sup> étage  
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1989.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Pierre Martel

Québec, octobre 1989

## **Liste des membres du Conseil de la langue française**

Pierre MARTEL,  
président

Robert L'HEUREUX,  
secrétaire

Marcel LAJEUNESSE,  
(milieux socioculturels)

Suzanne PARADIS,  
(milieux socioculturels)

Christophe AUGER,  
(milieux syndicaux)

Gaétan RIOUX,  
(milieux syndicaux)

Louis BOUDREAU,  
(milieux patronaux)

Michel GUILLOTTE,  
(milieux patronaux)

Maurice BORDUAS,  
(milieux universitaires)

Lise GAUVIN,  
(milieux universitaires)

Georges KOUTCHOUGOURA,  
(milieux ethniques)

Lily TASSO,  
(milieux ethniques)

## **Table des matières**

### **Introduction 11**

### **Chapitre premier**

#### **Rapport du président 13**

- 1.1 Les avis du Conseil 13
    - 1.1.1 L'accord du lac Meech 13
    - 1.1.2 L'informatique en français 13
    - 1.1.3 La langue d'affichage 13
  - 1.2 Les publications 14
    - 1.2.1 Le français sur la touche 14
    - 1.2.2 Les mots des Québécois 14
    - 1.2.3 Langue d'accueil et langue de service à Montréal 14
  - 1.3 Les nouveaux comités du Conseil 15
    - 1.3.1 Les industries de la langue 15
    - 1.3.2 L'aménagement de la langue au Québec 15
  - 1.4 Le Conseil et la francophonie 15
- Conclusion 15

### **Chapitre II**

#### **Le Conseil de la langue française 17**

- 2.1 Son mandat 17
- 2.2 Sa composition 17
- 2.3 Son organisation et ses ressources 17

### **Chapitre III**

#### **Les activités du Conseil 21**

- 3.1 Les assemblées 21
- 3.2 Les avis 21
- 3.3 Les comités 22
- 3.4 Les études et recherches 24
- 3.5 Les prix et décorations 25
- 3.6 Les communications 26
- 3.7 Les relations extérieures 27

### **Annexes**

- A. Extraits de la Charte de la langue française 29
- B. Subventions accordées 31
- C. Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 32

Composition typographique: Typoform  
Achévé d'imprimer en novembre 1989  
sur les presses de l'imprimerie  
Les Ateliers Interligne Inc.

## **Introduction**

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Le présent rapport annuel couvre le douzième exercice du Conseil s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1988 au 31 mars 1989. Il comprend trois chapitres : 1) le rapport du Président ; 2) la loi constitutive du Conseil, les ressources humaines et les moyens financiers mis à sa disposition ; 3) les activités du collège des conseillers, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a répondu aux demandes du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, a multiplié ses rencontres avec des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en œuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

## Chapitre premier

### Rapport du président

L'idéal pour un organisme comme le Conseil de la langue française serait de pouvoir dresser annuellement un bilan général de la situation linguistique du Québec et d'en présenter ici une synthèse qui tiendrait en quelques pages. J'espère qu'un jour nous pourrions nous approcher de cet idéal à la suite de la réalisation d'un programme de recherche préordonné et global. La planification d'un examen systématique de la situation linguistique n'est cependant aujourd'hui qu'à l'état de projet. Tandis que nous travaillons à l'atteinte de cet objectif, les travaux du Conseil se répartissent encore cette année en fonction d'une conjoncture à la fois interne et externe au Conseil.

En vertu de son mandat qui est de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française et des priorités qu'il s'est données, le Conseil de la langue française a remis au ministre des avis, a publié des études et a mis en place de nouveaux comités. Conscient du rôle du Québec au sein de la francophonie, le Conseil a tenu à apporter sa contribution à l'échelle internationale.

#### 1.1 Les avis du Conseil

Le Conseil de la langue française a remis trois avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française au cours de la présente année, qui portent les uns sur le statut, les autres sur la qualité de la langue française. Les deux premiers ont d'ailleurs été formulés afin de répondre à une demande du ministre alors responsable de l'application de la Charte de la langue française.

##### 1.1.1 *L'accord du lac Meech*

L'accord du lac Meech, s'il est capital pour le Québec sur le plan politique, n'en sera pas moins susceptible d'apporter des effets considérables relativement à la place du français et à son évolution dans le Québec de demain.

Le Conseil a rendu publiques des recommandations liées aux conséquences de la reconnaissance du Québec comme société distincte.

L'accord du lac Meech investit en réalité le Québec du devoir d'installer dans la société les balises et les renforts nécessaires à la promotion et à la protection de son caractère distinct. L'acquis ne suffit pas; par des voies nouvelles, il faut immédiatement et couramment illustrer le concept de société distincte. Les

membres du Conseil considèrent que le Québec doit tirer avantage de ce gain sur le plan politique pour poursuivre son action linguistique. Dès maintenant, le Québec doit tirer avantage de toute occasion de s'affirmer; il doit aussi occuper tout le champ d'intervention qui lui est reconnu spécifiquement et le faire au nom de cette distinction.

En référence à ce concept définitoire, le Québec doit consolider la place du français dans l'administration publique, dans l'enseignement, dans le commerce et les affaires, sur le marché du travail, dans le secteur des services. Le français doit aussi prendre place, pour que le Québec demeure une société distincte, dans de nouveaux champs stratégiques pour son avenir. Dans le monde de la création, de l'édition, des industries de la langue, des publications scientifiques et didactiques, le Québec doit augmenter la place du français.

##### 1.1.2 *L'informatique en français*

Conscient que la conjoncture québécoise est favorable à la promotion du français en informatique, le Conseil croit qu'il faut saisir ce moment privilégié où les intérêts des partenaires, des usagers et des producteurs se rejoignent.

Dans un avis transmis au ministre et rendu public sur l'informatisation et le français au Québec, le Conseil recommande la mise en place d'un ensemble de mesures pour que le français occupe toute la place qui lui revient en informatique comme dans tout autre domaine scientifique ou technique. Mais pour atteindre cet objectif, il importe de se défaire d'un certain nombre de mythes, entre autres celui des effets non acculturants des logiciels conçus en anglais.

Le Conseil est d'avis qu'avant tout, l'État doit jouer un rôle de leader et de catalyseur et qu'il doit également être un exemple dans l'utilisation de l'informatique en français au Québec.

##### 1.1.3 *La langue d'affichage*

La question du choix de la langue d'affichage dans les commerces a certainement été le fait marquant de l'année écoulée. Le Conseil avait examiné ce sujet depuis de nombreuses années et avait déjà émis à quelques reprises un même avis au gouvernement. En décembre dernier, il s'est à nouveau penché sur la question et a cru nécessaire d'émettre un nouvel avis au ministre responsable. Pour garder tout son sens au mandat qu'il a reçu de « conseiller le ministre

sur la politique québécoise de la langue française » (art. 186), il a émis son avis avant la prise de position du gouvernement, voulant ainsi nourrir sa réflexion avant que ce dernier ne prenne une décision définitive. Le Conseil a aussi jugé bon de le faire avant même que la Cour suprême ne rende son jugement sur la cause en litige. Le Conseil voulait ainsi arrêter son opinion en considérant les éléments propres à la situation de la langue française au Québec et à son évolution dans les prochaines années. Après une analyse succincte mais approfondie de la situation fragile dans laquelle se trouve le français au Québec, les membres du Conseil ont recommandé au gouvernement de maintenir les prescriptions de la loi 101 face à l'imposition du français comme langue de l'affichage. Le bilinguisme dans l'affichage commercial aurait selon lui des conséquences néfastes tant pour les francophones eux-mêmes qui y voient un symbole de leur société distincte que pour les immigrants qui y lisent un message quant à leur langue d'adoption. Le visage français du Québec était donc pour tous les membres du Conseil un acquis à préserver.

## 1.2 Les publications du Conseil

Au chapitre des publications, le Conseil a publié trois ouvrages au cours de la présente année.

### 1.2.1 *Le français sur la touche*

Le premier présente au public un ensemble de données amassées au cours d'une enquête, menée par le Conseil auprès des 2 000 usagers de l'informatique, sur la place qu'occupe le français dans cette technologie de plus en plus répandue.

Cette enquête a permis d'apprendre que la langue française n'occupe pas actuellement la place qui peut et doit lui revenir au Québec. Dans le domaine domestique, 72 % des usagers d'un micro-ordinateur à domicile ont moins de 50 % de leurs logiciels en français et 45 % n'en possèdent aucun. Dans le domaine du travail, 55 % des usagers francophones d'un micro-ordinateur ont moins de la moitié de leurs logiciels en français et 33 % n'en ont aucun. En ce qui a trait à la formation, quatre usagers d'un ordinateur domestique et six usagers au travail sur dix ont suivi des cours de formation. De plus, dans 47 % des cas, la documentation fournie dans ces cours de formation était entièrement en français et, dans 28 % des cas, la terminologie utilisée était exclusivement française. De plus, il apparaît que les établissements d'enseignement — malgré la responsabilité qui leur est tout naturellement impartie de promouvoir le français — véhiculent plus la terminologie de l'informatique en anglais que ne le font les entreprises, et particulièrement la grande entreprise. En publiant toutes ces données, le Conseil voulait attirer l'atten-

tion sur un des enjeux majeurs de la promotion du français tout en apportant des données précises et nombreuses à la juste description de la situation actuelle.

### 1.2.2 *Les mots des Québécois*

En décembre dernier, le Conseil publiait le résultat des recherches entreprises à sa demande par madame Annette Paquot, professeure de linguistique à l'Université Laval, à propos d'une étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux. Il s'agissait dans cette étude de recueillir l'opinion ou le jugement des Québécois et des Québécoises sur leurs particularités langagières. Quelle perception ont-ils de leurs mots proprement québécois? Les québécoisismes utilisés quotidiennement par les Québécois sont-ils identifiés par eux comme étant des régionalismes? et sont-ils surtout relégués au niveau du style familier? Cette étude originale apporte une contribution intéressante à la connaissance du patrimoine linguistique québécois et, spécialement, à l'examen des éléments sociolinguistiques pouvant un jour permettre de cerner avec plus de précision les caractères dominants de la norme linguistique québécoise.

### 1.2.3 *Langue d'accueil et langue de service à Montréal*

En février de cette année, le Conseil rendait publics les résultats de la recherche sur le français langue d'accueil et langue de service à Montréal. Dans la Charte, il est affirmé que « les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français » (art. 5). Afin de donner suite aux nombreuses plaintes reçues au Conseil selon lesquelles à Montréal, les francophones de l'île se faisaient souvent servir en anglais, le Conseil a entrepris une vaste enquête sur la situation de la langue de service à Montréal. Il s'agissait de procéder à un examen objectif de la question, non pas en faisant appel à l'opinion des personnes, mais en recueillant un grand nombre de données strictement observées.

La situation constatée est satisfaisante en ce qui a trait à la langue de service car, en référence au nombre de plaintes reçues, les clients et les clientes peuvent se faire servir en français à Montréal au moins neuf fois sur dix. Quant à la langue d'accueil, les chiffres recueillis sont moins favorables au français et donc plus décevants. Dans certains quartiers de Montréal, l'accueil en français se fait parfois dans moins de la moitié des cas. On peut voir là sans doute un indice valable de l'attrait encore omniprésent et prestigieux de l'anglais dans les commerces de Montréal. Il reste donc encore beaucoup à accomplir pour que la langue d'accueil à Montréal en vienne à refléter la place qui revient de droit à la présence du français.

Par ailleurs on pourrait croire que la situation actuelle, qui représente aux yeux de certains un point d'équilibre, est en évolution de façon tangible. En effet, ne constate-t-on pas une variation parfois importante de la langue d'accueil entre les différentes zones délimitées à Montréal? De plus, quand on considère d'autres paramètres, par exemple la langue du propriétaire ou du gérant, ne voit-on pas encore des différences considérables? Cette variation est sans doute le signe que la situation à ce chapitre évolue en fonction d'autres tendances lourdes que constituent la démographie, l'immigration ou la langue de travail.

### 1.3 Les nouveaux comités du Conseil

#### 1.3.1 *Les industries de la langue*

À l'occasion des sommets francophones, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ont échangé sur l'adaptabilité de la langue française aux réalités scientifiques et technologiques nouvelles ainsi que sur le développement des industries de la langue.

Bien que très récent, le concept d'industries de la langue a déjà été défini au Premier sommet de la francophonie de Paris en 1986. Regroupant des techniques et des secteurs déjà existants, les industries de la langue font appel à la notion d'industries « qui fabriquent et commercialisent des automates qui manipulent, interprètent, génèrent la langue humaine, aussi bien sous sa forme écrite que sous sa forme parlée<sup>1</sup> »; elles font référence à « tous les produits, techniques, activités ou services qui appellent un traitement automatique de la langue naturelle<sup>2</sup> ». Les industries de la langue placent ainsi la langue comme élément d'interface de tous les nouveaux produits et outils, de tous les appareils domestiques ou industriels de demain.

Conscient de la nécessité d'exprimer cette modernité en français, le Conseil a mis sur pied un comité des industries de la langue, chargé de redéfinir le champ des industries de la langue et de proposer au gouvernement les éléments d'une stratégie politique et économique en cette matière.

#### 1.3.2 *L'aménagement de la langue au Québec*

Dans le contexte des années 1974-1977 et de la grande priorité donnée à la francisation de la langue de travail, l'aménagement de la langue au Québec s'est fait autour de deux axes: l'axe lexicologique

(langue de spécialité surtout) et l'axe contemporain (usage standard).

Le Conseil considère que le Québec doit procéder à l'évaluation de l'aménagement de la langue réalisé au Québec, examiner les rôles joués par les divers intervenants, autant l'État que l'entreprise, et, à la lumière de ce bilan, reconnaître les besoins actuels et les inscrire, s'il y a lieu, dans l'ensemble plus vaste de la francophonie. À cette fin, le Conseil a adopté la création d'un comité responsable de l'étude de l'aménagement de la langue au Québec, afin qu'il formule des propositions quant aux moyens à prendre pour répondre aux besoins exprimés et qu'il présente des recommandations précises au ministre.

### 1.4 Le Conseil et la francophonie

Pour le Conseil, l'avenir du français au Québec est lié à l'affermissement de la francophonie; il repose en partie sur la force de la francophonie tout entière. Le français est et doit demeurer la langue d'un ensemble de peuples et de communautés qui la considèrent comme leur bien le plus précieux. Le Conseil a d'ailleurs tissé des liens d'amitié avec des francophones d'Amérique, d'Europe et d'Afrique dans un effort soutenu d'actions concertées quant à l'avenir de la langue française.

Le Conseil considère que plusieurs problèmes langagiers doivent trouver des solutions à l'échelle internationale. La question des industries de la langue, du français scientifique et technique ou même de la réforme de l'orthographe devrait engager tous les pays d'expression française dans un effort de concertation, exigeant de chacun d'eux une volonté commune et des actions concrètes pour que la langue française conserve une place importante dans le milieu des sciences et des technologies nouvelles.

### Conclusion

Depuis sa création, le Conseil a consacré des efforts soutenus pour s'assurer qu'au Québec le français demeure « la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue nouvelle et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires » (Charte de la langue française, Préambule). Fort de ce mandat, il continue de jouer un rôle très actif dans certains dossiers concernant non seulement les Québécois mais l'ensemble des francophones. La langue de travail, l'intégration des immigrants, l'aménagement linguistique et la place du français au sein des technologies de pointe sont autant d'axes autour desquels le Conseil orientera ses actions.

1. Rapport de synthèse: Industries de la langue dans *Actes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, Paris, 17-19 février 1986, Paris, La Documentation française, 1986, p. 86.

2. Rapport de synthèse: Industries de la langue. *op. cit.*, p. 86.

## Chapitre II Le Conseil de la langue française

### 2.1 Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la Charte de la langue française (voir l'annexe A, « Extraits de la Charte de la langue française »).

Essentiellement, le Conseil doit conseiller le ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le ministre. La Charte prévoit, en outre, que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au ministre ses constatations et le saisir de toute situation qui appelle l'attention du gouvernement. Il doit, enfin, donner son avis sur les règlements préparés par l'Office de la langue française.

À ces fins, le Conseil peut entreprendre des études et recherches et former des comités de travail sur les questions se rattachant à la langue. Il peut aussi entendre les observations et suggestions des personnes et des groupes sur toutes les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française, de même que les observations d'organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. La loi lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tous les sujets concernant la langue française au Québec.

### 2.2 Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de 12 membres: le président, le secrétaire et 10 autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

### 2.3 Son organisation et ses ressources

#### 2.3.1 *Le personnel*

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1989, un effectif autorisé de 34 postes réguliers, auxquels il faut ajouter quatre postes occasionnels.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces postes.

#### 2.3.2 *L'organigramme*

Au service des 12 conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1988-1989, se répartissait en deux directions et un secrétariat:

- La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en œuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation des politiques et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.
- La Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.
- Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil et des réunions des comités ainsi que la supervision des suites à leur donner.

#### 2.3.3 *Les ressources financières*

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1988-1989 s'élèvent à 2 399 900 \$ et se répartissent comme suit:

Direction/ Service	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Employés de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	2	—	2	7
Administration et communications	1	5	2	4	12
Études et recherches	1	11	—	3	15
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>34</b>
<b>Effectif autorisé</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>34</b>

**Crédits par catégorie de dépense  
(en milliers de dollars)**

Traitements	1 422,9
Autres rémunérations	84,4
Communications	121,1
Services	400,4
Fournitures	40,8
Entretien	37,3
Loyer	9,2
Équipement	182,4
Autres dépenses	5,0
Capital	26,6
Transferts	5,0
Prêts et avances	1,0
Transferts	63,8*
	<b>2 399,9</b>

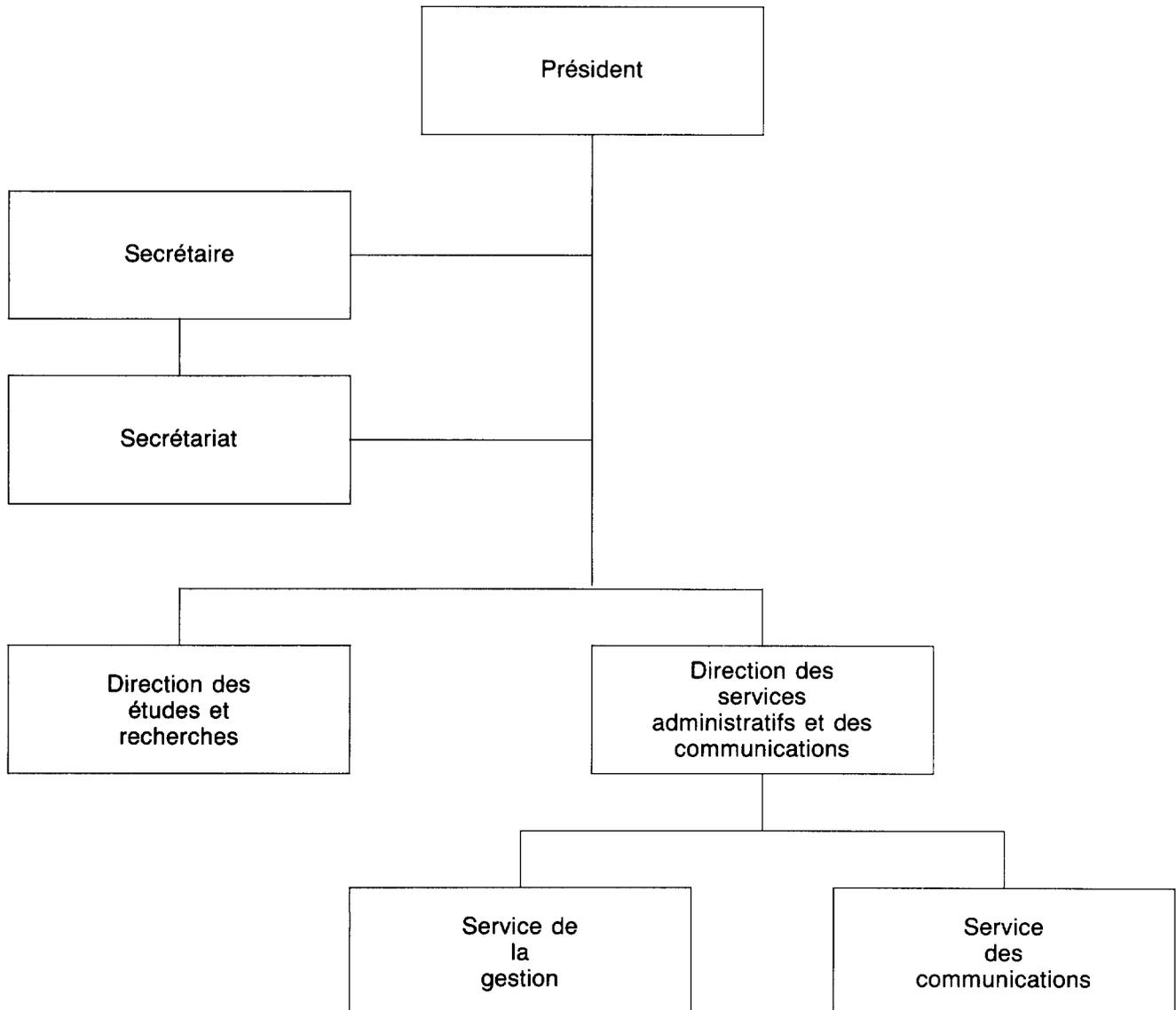
\* Un transfert s'élevant à 63 800 \$ a été effectué du budget du Conseil à celui du Secrétariat à la politique linguistique.

#### ***2.3.4 Les subventions et les prix***

Le programme de subventions et de prix apporte une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations, d'institutions et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 36 000 \$ a été versée à titre de subventions et de prix à des associations, groupes et personnes au cours de 1988-1989 (voir l'annexe B, « Subventions accordées »).

## Conseil de la langue française

### Organigramme administratif



## Chapitre III Les activités du Conseil

### 3.1 Les assemblées

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Conseil a tenu neuf assemblées ordinaires et trois assemblées extraordinaires pour un total de 12 jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant :

Le 22 avril 1988	122 <sup>e</sup> assemblée	— Montréal
Le 13 mai 1988	Assemblée extraordinaire — Montréal	
Le 20 mai 1988	123 <sup>e</sup> assemblée	— Montréal
Le 17 juin 1988	124 <sup>e</sup> assemblée	— Québec
Le 9 septembre 1988	125 <sup>e</sup> assemblée	— Montréal
Le 23 septembre 1988	Assemblée extraordinaire — Montréal	
Le 14 octobre 1988	126 <sup>e</sup> assemblée	— Montréal
Le 4 novembre 1988	127 <sup>e</sup> assemblée	— Montréal
Le 9 décembre 1988	128 <sup>e</sup> assemblée	— Québec
Le 19 décembre 1988	Assemblée extraordinaire — Montréal	
Le 20 janvier 1989	129 <sup>e</sup> assemblée	— Montréal
Le 17 février 1989	130 <sup>e</sup> assemblée	— Montréal

### 3.2 Les avis

#### *3.2.1 Avis sur les compétences linguistiques du Québec après l'accord du lac Meech (adopté le 20 mai 1988)*

Le Conseil de la langue française a, entre autres mandats, celui de « donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec » (Charte de la langue française, article 188 a). À la demande de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, le Conseil a rendu public un avis sur *Les compétences linguistiques du Québec après l'accord du lac Meech*.

Selon le Conseil, l'accord du lac Meech jette politiquement une base nouvelle pour l'action linguistique du Québec. Le Québec se trouve ainsi investi du rôle d'installer dans la société des balises et des renforts nécessaires à la promotion et à la protection de son caractère distinct.

Le Conseil constate que les concepts « société distincte », « dualité linguistique », « rôles de promotion et de protection » sont autant de notions nouvelles qui

apparaissent pour la première fois dans un texte juridique sans avoir été définies préalablement. Il estime que ces concepts ne peuvent être compris et validés que par l'interprétation qu'en donneront les tribunaux.

Quelle que soit la portée juridique de la disposition constitutionnelle relative à la société distincte, le Conseil invite le gouvernement à saisir toute occasion de se comporter comme une société distincte et à occuper pleinement le champ politique qu'il se reconnaît. Il lui propose de développer une stratégie en trois volets :

- rendre plus claire pour lui-même la spécificité propre au Québec et, en cela, saisir toute occasion (programmation sociale, politique administrative, etc.) pour illustrer sa distinction ;
- prendre l'initiative, occuper le terrain politique et législatif désormais ouvert ;
- à titre exceptionnel, faire éclaircir un point ou un autre de la constitution.

Le Conseil conseille également au gouvernement de concrétiser la mise en œuvre politique de la disposition relative à la société distincte :

- en renforçant l'action de l'État en matière d'emploi du français dans les champs déjà ouverts par la Charte de la langue française ;
- en ouvrant d'autres champs d'intervention, tels que la création et l'édition, les publications scientifiques et les ouvrages didactiques, les technologies de l'information et les industries de la langue ;
- en codifiant la constitution de la province.

#### *3.2.2 Avis sur l'informatisation et le français au Québec (adopté le 23 septembre 1989)*

À la demande de la ministre responsable de la Charte de la langue française, le Conseil a émis un avis sur l'informatisation et le français au Québec en s'appuyant sur une enquête qu'il a menée sur la question (Charte de la langue française, article 188 a).

Pour faire du français la langue normale et habituelle du travail en informatique, le Conseil a émis une série de recommandations sur la langue de diffusion, sur la langue de formation, sur la langue de conception et sur la langue d'utilisation de l'informatique en milieu de travail.

### **La langue de diffusion**

Le Conseil formule des recommandations qui visent à accroître l'accessibilité et la visibilité de la documentation en français, d'une part, en favorisant la création d'une banque d'information centralisée des répertoires de produits informatiques en français et, d'autre part, en invitant les promoteurs de produits en français à accroître leurs efforts de promotion pour leur publicité et leur mise en marché.

### **La langue de formation**

Le Conseil souligne la nécessité de former en français les travailleurs et les travailleuses qui utilisent les nouvelles technologies de l'informatique, tant sur le plan de la terminologie, de la documentation que du matériel et des logiciels utilisés. Il fait particulièrement appel aux établissements d'enseignement publics des niveaux collégial et universitaire afin qu'ils jouent leur rôle de promotion du français quant à la formation de spécialistes ainsi que de techniciens et techniciennes en informatique; il recommande, en outre, que soit effectuée une évaluation de l'initiation à l'informatique donnée par le secteur d'enseignement public.

### **La langue de conception**

Afin d'assurer la place du Québec dans la conception, la recherche et le développement en français, le Conseil appuie les axes d'orientation du développement de l'industrie québécoise du logiciel, qui s'inscrit dans une perspective de conception à portée multilingue. Il considère que la politique d'achat du gouvernement québécois doit permettre d'encourager les efforts de création et de développement de logiciels en français.

### **La langue d'utilisation**

Le Conseil recommande aussi que soient accentués les efforts relatifs à la conception de lexiques et à leur diffusion ainsi que ceux qui ont pour but une normalisation du français en informatique. Il propose, de plus, que les produits informatiques couramment utilisés en milieu de travail ne soient plus considérés comme des produits culturels et il estime qu'à cet effet, des dispositions réglementaires devraient préciser cette interprétation.

Dans son avis, le Conseil invite le gouvernement à assurer un leadership en ce domaine et à relier ses mesures de francisation au processus d'informatisation des entreprises.

### **3.2.3 Avis sur l'affichage public et la publicité commerciale au Québec (adopté le 9 décembre 1988)**

Le Conseil a rendu publique une lettre que son président a adressée au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et par laquelle il l'informe de la position adoptée à l'unanimité par le Conseil relativement à l'affichage public et à la publicité commerciale au Québec.

Dans cet avis le Conseil recommande au gouvernement de respecter l'unilinguisme français existant dans l'affichage public et la publicité commerciale.

Le Conseil rappelle que l'affichage commercial a une valeur symbolique telle que cette question aura une influence déterminante sur l'ensemble de la politique linguistique du Québec. Il souligne que l'affichage constitue un symbole pour tous les Québécois francophones et un message pour tous les étrangers qui séjournent au Québec et surtout pour tous les nombreux immigrants qui s'y établissent.

Le Conseil constate que l'anglais continue d'être largement utilisé au Québec, malgré la restriction relative à l'affichage commercial et aux raisons sociales (dans ces cas-ci, de nombreuses exceptions sont prévues). Selon lui, dans cette situation de bilinguisme et de plurilinguisme, l'affichage unilingue français indique que le français est la langue commune des Québécois, dans les secteurs public et institutionnel.

Le Conseil a déjà, en 1983 et en 1985, exprimé son point de vue sur cette question en préconisant que le français soit la langue exclusive (mais avec plusieurs exceptions) de l'affichage public, des raisons sociales et de certaines communications et désignations officielles.

Le Conseil a remis cet avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, en vertu de son mandat qui est de « saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement » (Charte de la langue française, article 188 c).

### **3.3 Les comités**

En vertu de l'article 198 de la Charte de la langue française, le Conseil s'est doté de comités spéciaux voués à l'étude du statut et de la qualité de la langue française au Québec.

### **3.3.1 Comité sur l'évolution des compétences constitutionnelles**

Présidé par monsieur Christophe Auger, membre du Conseil, le comité était également composé de madame Lise Gauvin, membre du Conseil, et de monsieur Michel Sparer, agent de recherche à la Direction des études et recherches.

En mai 1987, ayant reçu de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française une demande d'avis sur l'entente du lac Meech, le Conseil a procédé à la création d'un groupe de travail formé de membres de la permanence du Conseil, qui a eu le mandat d'examiner, avec l'aide d'experts juridiques, les incidences de l'accord constitutionnel du 3 juin 1987 sur l'application de la Charte de la langue française. À l'automne suivant, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a précisé sa demande d'avis. Le Conseil a décidé alors, après avoir pris connaissance du rapport du groupe de travail de la permanence, d'orienter ses recherches dans la perspective de la demande ministérielle et de former un comité sur les compétences constitutionnelles du Québec en matière linguistique.

Le Comité sur l'évolution des compétences du Québec en matière de langue avait le mandat, d'une part, de présenter au Conseil les perspectives que la reconnaissance constitutionnelle du Québec, société distincte, ouvre au gouvernement comme fondements à l'action gouvernementale pour la défense et l'épanouissement de la langue française au Québec; d'autre part, d'envisager tous les domaines où l'action de l'État en matière d'emploi des langues pourrait gagner à s'appuyer sur les compétences nouvelles ou élargies du Québec.

Le comité a déposé son rapport et le Conseil a adopté un avis le 20 mai 1989.

### **3.3.2 Comité sur l'informatisation et le français au Québec**

Présidé par monsieur Maurice Borduas, le comité était aussi composé de deux autres membres du Conseil, messieurs Marcel Lajeunesse et Gaétan Rioux, de même que de monsieur Pierre Georgeault, directeur des études et recherches, et de madame Carole Pelletier, agente de recherche. Ce comité formé à la suite d'une demande ministérielle a d'abord fait porter ses recherches sur le statut de la langue française dans les milieux qui utilisent les technologies informationnelles.

Une fois terminée la cueillette d'information, le comité a reçu le mandat de dresser le bilan de l'influence de l'informatique sur l'usage du français comme langue de travail et de dégager les grandes lignes d'action qui feront de l'informatisation un outil de promotion du français au Québec.

Le comité a fondé son étude, entre autres, sur l'enquête que le Conseil a menée à la grandeur du Québec auprès de 2 000 usagers qui sont en contact régulier avec les outils informatiques. Il s'est appuyé également sur l'opinion d'experts pour confirmer son diagnostic de la situation et de l'orientation à donner à ses diverses recommandations.

Le comité a déposé un rapport et avis que le Conseil a adopté le 23 septembre 1988.

### **3.3.3 Comité sur les industries de la langue**

Présidé par monsieur Georges Koutchougoura, membre du Conseil, le comité est également composé de messieurs Robert L'Heureux et Gaétan Rioux, respectivement secrétaire et membre du Conseil, de monsieur Jean-Claude Corbeil, cadre-conseil, de monsieur Pierre Georgeault, directeur des études et recherches ainsi que de madame Carole Pelletier, agente de recherche.

Le comité a reçu comme mandat:

- a) de retracer les définitions successives de l'expression « industries de la langue » à l'occasion des sommets de Paris (1986) et de Québec (1987);
- b) de procéder à l'examen critique de cette notion;
- c) d'examiner l'intérêt que ce champ d'activité représente pour le Québec à la fois sur le plan politique et le plan économique;
- d) de définir et de proposer au gouvernement du Québec les éléments d'une stratégie politique et économique.

Le comité doit remettre un rapport au cours du prochain exercice financier.

### **3.3.4 Comité d'étude de l'aménagement de la langue au Québec**

Présidé par monsieur Pierre Martel, président du Conseil, le comité est composé de madame Lise Gauvin, membre du Conseil, et de messieurs Fernand Dumont, président de l'Institut québécois de recherche sur la culture, Jean-Denis Gendron, professeur de linguistique à l'Université Laval, Robert L'Heureux et Marcel Lajeunesse respectivement secrétaire et membre du Conseil, Laurent Santerre, professeur de linguistique à l'Université de Montréal, Michel Théorêt, professeur de linguistique à l'Université de Sherbrooke, Jacques Maurais, agent de recherche au Conseil. Messieurs Pierre Georgeault et Jean-Claude Corbeil sont invités à titre de personnes-ressources.

Le Conseil a confié au comité le mandat suivant:

- 1) brosser un portrait de l'aménagement de la langue au Québec;

- 2) définir les besoins actuels et à venir ;
- 3) confirmer les orientations prises ou en proposer de nouvelles, c'est-à-dire redéfinir, si besoin est, une politique québécoise en aménagement de la langue en définissant les objectifs et en proposant des moyens ;
- 4) inscrire les besoins et les préoccupations du Québec dans l'ensemble plus vaste de la francophonie et articuler les actions québécoises avec celles qui sont en gestation dans la francophonie.

Le comité doit déposer un rapport au cours du prochain exercice financier.

### **3.4 Les études et recherches**

Au cours de l'année 1988-1989, la Direction des études et recherches a participé activement aux comités du Conseil, en assurant le secrétariat, la documentation, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction des prises de position du Conseil. Elle a, en outre, poursuivi ses travaux de recherches sectoriels afin de permettre au Conseil de remplir le mieux possible la fonction de surveillance de la situation linguistique au Québec qui lui est confiée. Elle a par ailleurs assuré le suivi des dossiers rendus publics l'année dernière en participant à des rencontres, des colloques, en rédigeant des articles, en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Dans le présent rapport, il est fait état uniquement des travaux d'études ou d'enquêtes réalisés ou en cours de réalisation durant l'année en les répartissant selon les domaines suivants : démographique, juridique et sociologique.

#### **3.4.1 Domaine démographique**

En 1988-1989, les activités courantes en démographique ont permis de suivre l'évolution de la situation québécoise. Les études suivantes ont été terminées ou sont en cours de réalisation :

##### **3.4.1.1 Nouvelles tendances démologiques dans l'île de Montréal 1981-1996**

L'examen des indicateurs démographiques de la présente décennie a montré la nécessité d'une analyse de la situation démologique de l'île de Montréal. Profitant de la publication récente des données du recensement de 1986, cette étude décrit l'évolution de la période 1981-1986 et situe l'île dans l'ensemble du Québec et de la région métropolitaine de Montréal. Bien qu'elle reconnaisse les effets positifs de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement des allophones, elle montre à l'aide de quelques scénarios prospectifs que la proportion de francophones dans l'île de Montréal diminuera d'ici

1996. Michel Paillé, agent de recherche au Conseil, mène cette étude.

#### **3.4.1.2 La mobilité linguistique au Québec**

Depuis que le recensement canadien s'informe simultanément sur la langue d'usage au foyer et sur la langue maternelle des Canadiens, aucune synthèse d'ensemble de cet important phénomène de la mobilité linguistique n'a été faite. L'étude comblera ce manque, analysera en primeur la mobilité linguistique telle qu'elle a été observée au recensement de 1986 et comparera la situation québécoise avec celle des autres provinces canadiennes. Charles Castonguay, de l'Université d'Ottawa, est chargé de cette étude.

#### **3.4.1.3 Perspectives de la population du Québec selon les groupes linguistiques**

Une synthèse de la situation démologique de 1951 à 1981, publiée par le Conseil l'an dernier, a été réalisée par Marc Termote et Danielle Gauvreau. Cette étude mettra à jour le bilan pour la période 1981-1986 et, surtout, développera des perspectives démographiques selon la langue pour les années à venir (1986-2021). Le Conseil a confié cette importante étude à Marc Termote de l'INRS-Urbanisation.

#### **3.4.2 Domaine juridique**

La Direction des études et recherches donne les avis juridiques requis concernant l'interprétation et l'application de la Charte et des règlements. Elle se tient au fait de la jurisprudence relative à la Charte et apporte le soutien juridique nécessaire aux diverses activités du Conseil. Le suivi des dossiers du CLF sur le libre-échange, l'accord Meech-Langevin, la Loi sur les langues officielles (C-72) et l'affichage constitue les principales activités réalisées en ce domaine.

#### **3.4.3 Domaine sociologique**

L'orientation générale des études sociologiques menées à la Direction des études et recherches est celle des bilans de situation sur le statut du français dans différents domaines. Des analyses de l'évolution des situations ont aussi été mises en place.

##### **3.4.3.1 Le français, langue de travail. Analyse de l'évolution 1978 et 1986**

Cette étude permettra de brosser un portrait général de la francisation de la langue de travail au Québec en 1988-1989. Le contexte de travail de l'informateur, l'usage du français, les communications internes et externes, orales et écrites, l'affichage, la documentation, la terminologie, les attitudes à l'égard de l'usage du français et de l'anglais y sont étudiés ainsi que l'usage du français en informatique.

L'étude permettra aussi d'apprécier l'évolution de la francisation de la langue de travail entre 1978 et 1988 et, pour quelques variables, entre 1971-1978 et 1988. Paul Béland, agent de recherche au Conseil, est responsable de cette étude, de l'analyse des données et de la rédaction des rapports.

#### **3.4.3.2 Les industries de la langue et la recherche universitaire québécoise**

Dans le cadre des travaux du comité du Conseil sur les industries de la langue, la Direction des études et recherches dresse un inventaire complet de la recherche (projets en cours, chercheurs, etc.) universitaire et définit les grands axes qui structurent la recherche en ce domaine. Carole Pelletier, agente de recherche au Conseil, est responsable de cette étude.

#### **3.4.3.3 La maîtrise du français écrit chez les élèves non francophones de 5<sup>e</sup> secondaire à Montréal**

À l'aide des résultats en français à l'examen du ministère de l'Éducation, l'étude vise à vérifier dans quelle mesure, à la fin de la scolarité obligatoire, l'école atteint les objectifs de francisation quant à la maîtrise de la langue écrite chez les jeunes allophones qui fréquentent le secteur français montréalais. Gilles Sénéchal, agent de recherche au Conseil, est chargé de ce dossier.

#### **3.4.3.4 L'intégration au fait français chez certains groupes d'immigrants**

La Commission des droits de la personne a effectué un sondage auprès d'échantillons représentatifs de sept des communautés culturelles de la région de Montréal. Dans ce sondage, plusieurs questions portent sur la langue: langue maternelle, connaissance du français et de l'anglais, langue utilisée avec les enfants, les parents, les collègues de travail, etc. La Direction des études et recherches exploite ces données dans le but de mieux comprendre les facteurs d'intégration des immigrants au fait français et de jeter les bases d'une enquête de plus grande envergure sur le sujet. François Rivest, agent de recherche au Conseil, procède à l'analyse de ces données.

### **3.5 Les prix et décorations**

#### **3.5.1 L'Ordre des francophones d'Amérique**

Cette distinction a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ont accordé leur soutien au développement de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

Pour souligner l'exceptionnelle qualité de la participation à la vie française en Amérique, le Conseil décerne annuellement depuis 1978 l'Ordre des francophones d'Amérique. Chaque lauréat reçoit un parchemin attestant qu'il est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique et une médaille gravée en son nom.

Poursuivant la tradition, le Conseil s'est de nouveau associé au Secrétariat permanent des peuples francophones pour la cérémonie de remise (voir l'annexe C, « Liste des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique »).

#### **3.5.2 Le prix 3-juillet-1608**

Le Conseil de la langue française souligne l'anniversaire de la fondation de Québec en remettant chaque année le prix 3-juillet-1608 à une personnalité éminente qui a rendu des services exceptionnels à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

En 1988, ce prix a été décerné au Collège Mathieu de Gravelbourg en Saskatchewan. Cet établissement, fondé en 1918, a sans cesse contribué à l'essor du fait français dans l'Ouest canadien et, de façon toute particulière, en Saskatchewan. Le Collège tient une place de premier plan, sans pareille pour le rayonnement de la langue et de la culture françaises dans son milieu. C'est une institution des plus dynamiques et, qui plus est, jouit d'un caractère de permanence et de stabilité.

#### **3.5.3 Le prix Jules-Fournier**

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois (1884-1918) qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Ce prix, assorti d'une bourse de 5 000 \$, a été décerné à monsieur Gilles Lesage, correspondant parlementaire et chroniqueur au journal *Le Devoir*.

Le parchemin qui lui a été remis à cette occasion souligne que les articles soumis par le lauréat, en plus de constituer une admirable leçon de français, témoignent d'une connaissance approfondie des rouages de la phrase et d'un équilibre constant entre la chose dite et son importance réelle dans l'ensemble que constitue chaque lettre ou éditorial.

C'est dans le cadre des activités du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec que la remise officielle a eu lieu.

### 3.6 Les communications

Le Service des communications du Conseil consacre une part importante de ses activités à l'édition des recherches, des études, des enquêtes et des avis du Conseil.

Les publications du Conseil ont été diffusées, en 1988-1989, dans deux collections: «Dossiers» et «Notes et documents». À cela s'ajoute la publication trimestrielle *Bulletin du Conseil de la langue française*, qui renseigne la communauté francophone sur les dossiers à l'étude et les activités en cours au Conseil.

#### 3.6.1 La collection «Dossiers»

- 1) *Langue et disparités de statut économique au Québec, 1970 et 1980*, par François Vaillancourt, «Dossiers», n° 28.

Le présent ouvrage apporte des réponses aux interrogations portant sur la rentabilité du français en comparaison avec l'anglais, concernant les effets du bilinguisme sur la rémunération et sur les investissements des Québécois pour augmenter leur scolarité et accroître la place qu'ils occupent dans l'économie québécoise.

- 2) *Les anglophones de Montréal; émigration et évolution des attitudes, 1978-1983*, par Uli Locher, «Dossiers», n° 29.

À partir d'une banque de données, l'auteur analyse l'évolution du comportement des anglophones par rapport à la législation linguistique au Québec. Se sont-ils remis en question, leurs opinions, leurs attitudes, leurs comportements ont-ils changé? M. Locher apporte des réponses à ces questions.

- 3) *La situation démolinguistique du Québec*, par Marc Termote et Danielle Gauvreau, «Dossiers», n° 30.

La publication de cette étude représente une mise à jour originale de nos connaissances en matière de démolinguistique. Il était nécessaire de publier une synthèse qui alimente notre réflexion et serve de pierre angulaire à l'élaboration de perspectives à partir des données du recensement de 1986.

- 4) *Le français sur la touche*, par Daniel Monnier, «Dossiers», n° 31.

La technologie de l'informatique pose actuellement un défi important à toutes les langues autres que l'anglais. Le Conseil a cru important d'aborder la question sous l'angle des comportements et des opinions des usagers. Cette enquête apporte donc une contribution originale à la pro-

blématique de la place du français en informatique.

#### 3.6.2 La collection «Notes et documents»

Cette collection est consacrée à des travaux de type documentaire. Elle regroupe des rapports, comptes rendus, analyses d'enquêtes et documents de référence relatifs à diverses questions linguistiques qui contribuent à une meilleure connaissance de la situation du français au Québec et ailleurs dans le monde. Au cours de 1988-1989, le Conseil a édité trois nouveaux titres dans cette collection:

- 1) *L'accord Meech-Langevin et les compétences linguistiques du Québec — Opinions juridiques*, par Pierre Blache et José Woehrling, «Notes et documents», n° 68.

Ce rapport regroupe deux études expressément consacrées aux compétences linguistiques du Québec. Les deux spécialistes se sont livrés à des analyses faites à partir d'un questionnaire préparé par le Conseil.

- 2) *Articles primés de Gilles Lesage, Prix Jules-Fournier 1988*, «Notes et documents», n° 69.

Le Service des communications a regroupé une série de chroniques parues dans le journal *Le Devoir* et qui ont valu ce prix à son auteur.

- 3) *Langue d'accueil et langue de service dans les commerces à Montréal*, par Daniel Monnier, «Notes et documents», n° 70.

Cette publication constitue une analyse de l'enquête menée pour le Conseil en juin 1988. À la suite de nombreuses plaintes entendues quant aux difficultés de se faire servir en français dans les commerces de Montréal, le Conseil a choisi le moyen de l'enquête pour tenter de faire le point sur le droit linguistique des Québécois d'être informés et servis en français.

#### 3.6.3 Le Bulletin du Conseil de la langue française

Pour soutenir et prolonger l'action du Conseil tout en alimentant la réflexion publique sur l'état actuel et l'avenir de la langue française, le Conseil a poursuivi la publication de son bulletin.

Au cours de 1988-1989, il a édité trois numéros qui ont traité notamment du projet de loi C-72, de langue et disparités de statut économique au Québec (1970 et 1980), de l'accord du lac Meech, de la situation démolinguistique du Québec et de l'informatisation et du français au Québec.

### 3.6.4 *Le Centre de documentation*

Au cours du dernier exercice, le Centre a poursuivi son objectif de mettre au service des chercheurs du Conseil une information écrite spécialisée, tout en offrant aux étudiants et au public en général plusieurs milliers de volumes et plus d'une centaine de journaux et revues spécialisés.

Il a ainsi fait plus de 350 prêts de volumes, périodiques et documents divers dans les domaines linguistique, démographique, juridique, économique et sociologique.

### 3.7 *Les relations extérieures*

Le Conseil de la langue française entretient des relations avec des organismes et des associations qui, comme lui, se préoccupent des questions inhérentes à la législation linguistique, au statut et à la qualité de la langue ou encore de tous points touchant les diverses situations linguistiques. Le Conseil procède à des échanges avec des organismes ou des associations de ce genre en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs dans le monde. Il veut ainsi concourir au rayonnement du Québec sur le continent américain et sur le plan international tout en bénéficiant des expériences étrangères.

#### *En Amérique*

Le Conseil s'intéresse particulièrement à l'évolution des dossiers linguistiques dans l'ensemble du Canada. Il maintient des liens avec des organismes qui, comme lui, se préoccupent des questions touchant la francophonie nord-américaine.

Le Conseil siège à la Commission consultative de programmation dont est responsable le Secrétariat permanent des peuples francophones et avec lequel il collabore régulièrement. Il se livre aussi à des échanges avec le Conseil de la vie française en Amérique. Il reste ainsi informé des problèmes et des signes porteurs d'avenir au sein de diverses minorités francophones en Amérique du Nord. Le Conseil a d'ailleurs participé à une table ronde organisée par la Fédération des francophones hors Québec. De plus, le Conseil remet annuellement l'Ordre des francophones d'Amérique à des personnalités du Québec et d'ailleurs en Amérique pour leur contribution à l'épanouissement et à l'élargissement du français dans leurs milieux respectifs.

Le Conseil travaille aussi à faire connaître le Québec à l'extérieur. Un chercheur du Conseil a été invité par l'Association mexicaine de linguistique appliquée (Asociación Mexicana de Lingüística Aplicada) à présenter une communication sur l'aménagement linguistique au Québec lors d'un colloque portant sur la langue et le droit. En retour, le Conseil

a accueilli madame Laura Lopez Morales qui s'est entretenue avec quelques chercheurs de la question de l'aménagement linguistique.

#### *En Europe*

Le Conseil entretient des liens privilégiés avec la France. Au cours de l'année, il a rencontré des représentants des associations ou des organismes suivants :

- le Commissariat général à la langue française ;
- le Haut Conseil de la francophonie ;
- la Direction du français du ministère des Relations extérieures ;
- le Conseil international de la langue française (CILF) ;
- l'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF) ;
- l'Association générale des usagers de la langue française (AGULF) ;
- la mission des industries de la langue du ministère de la Recherche et de la Technologie ;
- la Biennale de la langue française ;
- l'Alliance française ;
- le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues ;
- le Centre des données audio-visuelles informatisées pour la communication sociale, l'analyse et la diffusion en français ;
- le Groupement d'intérêt public en traduction et terminologie ;
- le Centre de recherche pour un trésor de la langue française ;
- le Réseau des industries de la langue ;
- l'Observatoire français des industries de la langue ;
- Orthotel ;
- le Groupe d'études sur le plurilinguisme européen ;
- le Centre de recherche sur les langues et les cultures en contact ;
- l'Association des informaticiens de langue française ;
- le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues (CIREEL) ;
- l'Institut international de linguistique ;
- le Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA).

Au cours d'une mission en France, le président et le secrétaire ont pu discuter avec leurs homologues sur l'aménagement du statut et de la langue.

Des cadres et des chercheurs du Conseil ont aussi rencontré leurs partenaires français. Les uns ont traité la question de l'aménagement linguistique dans l'ensemble de la francophonie, les autres ont recueilli des données relatives aux divers facteurs d'anglicisation des communications de travail en comparant la France et le Québec ; ils ont voulu connaître et comparer les méthodes de recherche utilisées dans les études sur le statut ou la qualité de la langue. D'autres encore ont fait le point sur le dossier des industries de la langue dont la création émane du Sommet de Paris, en 1986.

En retour, le Conseil a accueilli de nombreux partenaires français, notamment des représentants de l'Association générale des usagers de la langue française (AGULF), du Commissariat général à la langue française (CGLF), du Groupe d'études sur le plurilinguisme européen (GÉPE). De même a-t-il été l'hôte d'une imposante délégation du Conseil de la langue française de la Communauté française de Belgique.

Le Conseil noue également des liens avec des groupes ou associations de pays non francophones qui ont, comme lui, des préoccupations sociolinguistiques. C'est dans cet esprit qu'il a reçu un représentant du Conseil de la langue suédoise de Finlande.

## ANNEXE A

### Extraits de la Charte de la langue française

#### TITRE IV

#### LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Interprétation: **185.** Dans le présent titre, on entend par:  
 « Conseil »; a) « Conseil », le Conseil de la langue française;  
 « ministre »; b) « ministre », le ministre chargé de l'application de la présente loi;  
 « Office ». c) « Office », l'Office de la langue française.

1977, c. 5, a. 185.

Institution. **186.** Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi.

1977, c. 5, a. 186.

Composition. **187.** Le Conseil est composé de douze membres, nommés par le gouvernement, comme suit:

- a) le président et un secrétaire;
- b) deux personnes choisies après consultation des associations socio-culturelles représentatives;
- c) deux personnes choisies après consultation des organismes syndicaux représentatifs;
- d) deux personnes choisies après consultation des associations patronales représentatives;
- e) deux personnes choisies après consultation des milieux universitaires;
- f) deux personnes choisies après consultation des associations représentatives des groupes ethniques.

1977, c. 5, a. 187.

Devoirs du Conseil. **188.** Le Conseil doit:

- a) donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;
- b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;
- c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;
- d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.

1977, c. 5, a. 188.

Pouvoirs du Conseil. **189.** Le Conseil peut :

- a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française ;
- b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées ;
- c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre ;
- d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec ;
- e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.

1977, c. 5, a. 189.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

Comités spéciaux. **198.** Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Composition et indemnisation. Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Les allocations de présence et les honoraires de ces personnes sont déterminés par le Conseil conformément aux normes établies à cette fin par le gouvernement.

1977, c. 5, a. 198.

Personnel additionnel. **199.** Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés.

1977, c. 5, a. 199.

## ANNEXE B

Subventions accordées	\$
L'Alliance Champlain, à titre de soutien au financement du colloque : « La présence du Québec dans le monde »	1 000
Le Centre international de recherche sur le bilinguisme, à titre de soutien à la réalisation de la maquette d'une planche murale sur la francophonie mondiale	3 000
La XIII <sup>e</sup> Biennale de la langue française, à titre de soutien à l'organisation du colloque (20 au 24 août 1989, à Québec)	5 000
Le prix Jules-Fournier 1988 à monsieur Gilles Lesage	5 000
Le prix 3-juillet-1608 au Collège Mathieu de Gravelbourg	5 000
L'Association canadienne d'éducation de langue française, (ACELF), à titre de soutien à son programme de sensibilisation à la lecture	5 000
L'Association des usagers de langue française (ASULF), à titre de soutien à sa campagne d'information	2 000
Le Conseil de la vie française en Amérique, pour la remise du prix Champlain	2 000
Le magazine <i>Je me petit-débrouille</i> , pour l'octroi de deux prix soulignant la qualité du français dans la rédaction de textes de science-fiction	2 000
Les Éditions du Blé, à titre de soutien à l'édition d'une anthologie de la poésie de la langue française au Manitoba	1 000
Les Éditions des Plaines, à titre de soutien à l'édition de l'ouvrage <i>L'empire des bois brûlés, histoire des métis francophones</i>	2 000
<i>La Revue internationale P.M.E.</i> , à titre de soutien au démarrage de la revue	3 000
<b>Total</b>	<b>36 000</b>

## ANNEXE C

### Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique

#### *Du Québec*

Monsieur Arnold J. DRAPEAU, ingénieur et professeur à l'École polytechnique de l'Université de Montréal

Monsieur Marc FAVREAU, créateur du personnage Sol

Monsieur Maximilien LAROCHE, directeur de la revue *Livres et auteurs québécois*

Madame Cécile ROULEAU, cofondatrice de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

Monsieur Lucien SAULNIER, ancien président du Conseil exécutif de la ville de Montréal

#### *De l'Acadie*

Madame Edna BOURQUE, ex-présidente de l'Association francophone des aînés et de la Fédération des citoyens du Nouveau-Brunswick

Père Maurice LeBLANC, président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse

#### *De l'Ontario*

Monsieur Paul WYCZYNSKI, fondateur du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa

Monsieur Yves SAINT-DENIS, ex-président de l'Association canadienne-française de l'Ontario

#### *De l'Ouest canadien*

Monsieur Louis A. DESROCHERS, ex-président de l'Association canadienne-française de l'Alberta et du Théâtre français d'Edmonton

Monsieur Florent P. BILODEAU, directeur général du Collège Mathieu de Gravelbourg

#### *Des États-Unis*

Madame Yolande FAGUY-CÔTÉ, présidente honoraire de l'Association Québec - Californie et vice-présidente de l'Association des Franco-Américains du Midwest

#### *De la France*

Monsieur Alain GUILLERMOU, président-fondateur des Biennales de la langue française

#### *De la Belgique*

Monsieur Jean-Marie KLINKENBERG, président du Centre d'études québécoises de l'Université de Liège et secrétaire général de la revue de linguistique *Le français moderne*

#### *Du Mexique*

Monsieur Lazlo MOUSSONG, président-fondateur de l'Association Mexique-Québec et journaliste à la revue *Plural*

